

Compte rendu CGT du CSE du 09 04 2020

A la demande de la CGT, un CSE extraordinaire s'est tenu avec à l'ordre du jour le Covid 19.

Analyse de la CGT : La CGT dans son préambule a constaté que les décisions ponctuelles prises dans cette situation inédite et grave allaient dans le bon sens; Au-delà de l'ensemble des mesures dues à la crise du covid 19 : horaires du samedi, ventes OVAD généralisées, fermeture d'un certain nombre d'agences, nouveau maillage, télétravail, la dispense de travail pour un certain nombre de salariés pour lesquels l'entreprise a estimé que leur activité professionnelle n'était pas essentielle, la CGT s'interroge sur la pérennité de cette nouvelle organisation. En effet, elle pourrait être reprise et gravée dans le marbre dans le plan stratégique 2021-2023 avec tous les impacts négatifs sur les emplois, même si la situation sanitaire redevenait normale. La CGT restera vigilante sur ce point et malgré les dénégations coléreuses du DRH, nous ne sommes pas loin de penser que nous visons juste.

Comme à son habitude, le SNE-CGC, le syndicat patronal et catégoriel, s'est contenté de faire une déclaration pour rendre hommage à la Direction. Il n'a donné aucune information sur la gestion du comité d'entreprise et les mesures exceptionnelles qu'il aurait prises pour l'ensemble des salariés.

Cadres :

Nous avons demandé à la Direction de nous faire un point sur le nombre de cadres bénéficiant des jours enfants malades. Visiblement, ce point pose problème à l'employeur car il ne souhaite pas nous communiquer d'éléments. L'argument du DRH étant que notre demande serait discriminatoire. Nous avons donc demandé les mêmes éléments par catégorie, ainsi que pour les femmes et hommes. Les cadres de l'entreprise seraient-ils contraints d'être au travail ?

Nous avons aussi insisté pour que l'employeur via le service de santé au travail recense les salariés fragiles dont il a connaissance et qu'il vérifie que ceux-ci sont bien confinés et pas sur les lieux de travail. La pression sociale étant importante il faut parfois protéger les personnes contre elles-mêmes. Pour le DRH les salariés sont « libres »...

Masques :

La Direction dispose d'un stock de masques permettant d'alimenter les services et agences pendant 4 à 5 semaines. Une commande de la CEIDF est en cours pour de nouveaux masques lavables sachant que de son côté BPCE a passé commande de 6 millions de masques chirurgicaux. La Direction a répété qu'elle avait par ailleurs depuis le 16 mars distribué des masques. **C'est FAUX !**

Rapprochement domicile travail :

Nous avons demandé à la direction de faciliter le rapprochement du domicile durant la période. Refus du DRH qui estime que cela pourrait poser soucis sur les départements 92 et 75 en terme d'effectifs et donc d'ouverture des agences.

Zones sensibles : Nous avons demandé si des mesures spécifiques seront prises dans les agences là où les cas de covid dans la population sont les plus nombreux; exemple : les départements du 93 et 75, refus, car le nombre d'arrêts de travail des salariés n'est pas plus important que sur d'autres départements.

Pourtant cette disposition existe bien dans le plan de continuité de la CEIDF lors d'une pandémie. Mais certainement que la direction préfère que les salariés prennent des risques supplémentaires en empruntant de longs trajets en transport en commun plutôt que d'envisager une nouvelle organisation quitte à fermer quelques agences.

Mutation géographique :

Des mutations géographiques sont programmées pour début mai, nous demandons leurs suspensions. La Direction va voir ce point.

Médecine du travail :

Nous souhaitons avoir un bilan détaillé des actions menées par la médecine du travail. Visiblement, cela semble compliqué, le Docteur ne faisant que répéter les mesures prises par la Direction. Nous persistons à réclamer ce bilan, cette communication qui relève des compétences du CSE.

Congés :

La direction **invite** les salariés à prendre 10 jours de congés et ou RTT. Il s'agit d'une invitation d'après le DRH, enfin pour la vitrine. Mais dans les faits, des consignes différentes sont imposées, laissant ainsi à la hiérarchie de proximité d'endosser le mauvais rôle. La Direction est bien la seule responsable et c'est bien elle qui donne le tempo.

Isabelle
MAUZAT MARTINBernard
DANTECPierre-Yves
INGLESEAudrey
RASTELLOPierre
PLUQUIN

CRC :

Pour rappel la CGT a déposé un droit d'alerte sur les deux CRC en raison notamment du risque grave constaté sur la santé des salariés.

La direction et le service de santé au travail nous ont communiqué quelques éléments très approximatifs. Dont la véracité sera à démontrer.

Nous avons demandé la communication de plus d'éléments factuels :

Nombre d'agences en ATC, nombre d'appels, nombre de salariés pour les traiter. La Direction devrait nous communiquer les chiffres ultérieurement.

Regroupement des salariés :

Depuis plusieurs semaines, nous avons proposé à l'employeur, afin de diminuer le risque de propagation du virus, d'éviter de regrouper un grand nombre de salariés dans une agence ou un service. Sur ce point, la direction refuse de nous entendre. Nous estimons qu'il serait préférable d'ouvrir plusieurs agences à 2 ou voir 3 salariés, plutôt que de regrouper 6 ou 7 collègues dans un même lieu.

Sur le fait que des salariés seraient amenés à rouler, pour renforcer d'autres agences, la Direction semble ne pas être informée et indique qu'il ne s'agit pas d'une consigne d'entreprise.

Salariés sous contrat de travail précaire :

Nous avons demandé à la direction, pour les salariés relevant de contrats de travail précaire (alternants, intégration Pôle emploi, CDD, intérimaires) quelles étaient les options retenues.

Pour la direction, c'est tout le monde au travail ! Peu importante la situation et si possible sans avenant au contrat de travail.

Agences du réseau :

Nous avons demandé que la direction nous communique l'ensemble des agences fermées semaine par semaine ainsi que les raisons de ces fermetures.

Normalement, nous devrions avoir cette liste, cette information nous est donnée lors des vacances scolaires. Nous avons aussi demandé à la direction de nous communiquer les informations dès lors qu'un collègue serait atteint ou suspecté d'avoir le Covid-19 ainsi que son lieu de travail. Refus catégorique. Cela semble poser un souci ! Y aurait-il des choses à cacher ? Nous avons regretté qu'aucune mesure spécifique ne soit prise pour garantir la santé des salariés qui ont été en contact avec des collègues ayant contracté le virus (confinement par exemple...). La Direction se retranche derrière les préconisations de l'ARS, mais sont-elles suffisantes ? En tout cas, elles sont en contradiction avec celles de l'OMS !

Points généraux :

La direction ne communique pas sur le nombre ni l'affectation des salariés en suspicion COVID-19. Bien évidemment cela entrave notre capacité à vérifier que les mesures pour protéger les salariés soient bien appliquées.

De façon générale la direction nous informe que la charge de travail est plus faible

Quelques chiffres que la direction nous a communiqués :

Environ 150 salariés tous les jours sur le site d'Athos et 50 sur les sites de repli.

CRC moins de 20 salariés présents tous les jours sur chaque site.

450 salariés en télétravail. La direction semble ignorer leurs conditions de travail.

Absences journalières entre 800 à 900 salariés :

Dont : 400 absences maladies 400 gardes d'enfants 20 salariés fragiles 30 absences confinement
8 arrêts « corona virus »

Dans le Réseau 30% d'absentéisme soit environ la présence de 2000 salariés

Concernant l'activité :

45000 appels entrants accueil 30000 appels entrants lignes directes

75000 appels sortants (comme d'habitude avec 30% de personnel en plus..)

Nombre de mails stable

6000 RDV physiques 3500 RDV téléphoniques

12000 opérations et transactions

1000 cartes Tempo.

Au regard de l'activité commerciale nous avons insisté sur le risque grave encouru par les salariés lors des entretiens en RDV physiques. Par ailleurs nous avons alerté la direction sur le risque de conformité au regard de la PCO et du faible nombre de ventes OVAD-SED par rapport aux résultats en nombre de ventes mais aussi en K€.